Gérard - Alexandre DELMOTTE

GAD
Entretien des espaces verts

Entretien
Elagage
Taille des haies

Vente de bois sec

46, route de Quercamps - 62890 Bonningues les Ardres
06 18 93 11 10

gad bois@bbox.fr

ACCÈS-SAP
Coopérative

NOTRE ENTREPRISE EST ADHÉRENTE À LA COOPÉRATIVE ACCÈS AUX SERVICES À LA PERSONNE

ACCÈS SAP est une coopérative déclarée « service à la personne » regroupant des entreprises œuvrant dans le domaine du jardinage et de l'informatique. Son réseau de professionnels qualifiés est à votre disposition pour intervenir à votre domicile.

QUELS AVANTAGES POUR VOUS, CLIENT PARTICULIER?

En faisant appel à notre entreprise vous pourrez bénéficier de **50% d'abattement fiscal*** sur le montant total de la prestation réalisée à votre domicile.

Vous trouverez au verso les **prestations d'espaces verts** entrant dans le cadre des services à la personne ainsi que son plafond spécifique.

Notre coopérative vous fera parvenir **une attestation fiscale** en début d'année qu'il suffira de joindre à votre déclaration d'impôt.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, VOUS POUVEZ :

- Vous connecter sur le site internet www.acces-sap.fr
- Joindre la coopérative par téléphone au 0805 626 022 (appel gratuit)

*Selon l'article 199 sexdecies du code général des impôts

Contactez-nous au 0805 626 022 (appel gratuit)
www.acces-sap.fr

S! services à la personne

Déclaration N°SAP532923984

ACCES-SAP
Coopérative

Liste des prestations d'espaces verts faisant l'objet

d'un abattement fiscal de 50%**

(*à hauteur de 5000€ de prestation par an par foyer fiscal** soit 2500€ de réduction/crédit d'impôt au maximum)

- *La tonte*
- *Le débroussaillement*
- *L'entretien des massifs et des balcons*
- *L'arrosage manuel des végétaux (hors maintenance d'arrosage, hors goutte à goutte)*
- *Le ramassage de feuilles*
- *La scarification*
- *L'application d'engrais et/ou d'amendements avec des produits fournis par le client*
- *Le déneigement*
- *La petite maintenance régulière des allées et des terrasses*
- *La petite maintenance régulière du mobilier de jardin et accessoires*
- *Le bêchage, le binage et le griffage*
- *Le désherbage*
- *Le petit arrachage manuel et évacuation des végétaux*
- *La taille des haies, des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes, dans le respect du décret du 1er septembre 2004 : notamment les travaux effectués à partir du sol*

- *La taille d'arbres et d'arbustes hors élagage, effectuée à partir du sol ou dans les conditions de l'article R 233-13-22 du Code du travail : mise en place de système assurant la sécurité des salariés*

- *Le traitement des arbres et arbustes (avec des produits portant la mention « emploi autorisé dans les jardins » fournis par le client)*

- *Le traitement chimique des gazons (avec des produits portant la mention « emploi autorisé dans les jardins » fournis par le client)*

***Selon l'article 199 sexdecies du code général des impôts*

Contactez-nous au 0805 626 022 (appel gratuit)
www.acces-sap.fr

S! services à la personne

Déclaration N°SAP532923984